

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-BEARN

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 20 DECEMBRE 2017

REÇU

Le 28 DEC. 2017

SOUS-PREFECTURE
OLORON Ste MARIE

Etaient Présents 49 titulaires, 3 suppléants, 11 conseillers ayant donné pouvoir

Titulaires : Paule BERGES, André BERNOS, David MIRANDE, Pierre CASABONNE, Michel NOUSSITOU, Bernard MORA, Jacques CAZAURANG, Henri BELLEGARDE, Yvonne COIG, Pierre CASAUX-BIC, Jean GASTOU, Jean CASABONNE, Michel BARRERE-MAZOUAT, Maryse ARTIGAU, Suzanne SAGE, Alain TEULADE, Elisabeth MEDARD, Anne VOELTZEL, Claude LACOUR, Jean LABORDE, Michel LAUGA, Laurent KELLER, Aimé SOUMET, Bernard AURISSET, Sandrine HIRSCHINGER, Patrick MAUNAS, Pierre-Félix CAUHAPÉ, Marc OXIBAR, Daniel LACRAMPE, Dominique FOIX, Maylis DEL PIANTA, Denise MICHAUT, Michel ADAM, Jean-Jacques DALL'ACQUA, Leila LE MOIGNIC-GOUSSIES, Maïté POTIN, Aracéli ETCHENIQUE, David CORBIN, Bernard UTHURRY, Marylise GASTON, Anne BARBET, Pierre ARTIGUET, Elisabeth MIQUEU, Dominique LAGRAVE, Jean-Pierre TERUEL, Evelyne BALLIHAUT, Jean-Pierre CHOURROUT-POURTALET, Martine MIRANDE, Christophe GUERY

<u>Pouvoirs</u> :	Jean-Michel IDOIBE	à	Marylise GASTON
	Lydie CAMPELLO	à	Daniel LACRAMPE
	Cédric LAPRUN	à	Aimé SOUMET
	Françoise BESSONNEAU	à	Bernard AURISSET
	Fabienne MENE-SAFFRANE	à	Marc OXIBAR
	Gérard ROSENTHAL	à	Jean-Jacques DALL'ACQUA
	Henriette BONNET	à	Maylis DEL PIANTA
	Valérie SARTOLOU	à	Michel ADAM
	Jean-Etienne GAILLAT	à	Bernard UTHURRY
	Etienne SERNA	à	Pierre CASABONNE
	France JAUBERT-BATAILLE	à	Elisabeth MEDARD

<u>Suppléants</u> :	Daniel AMESTOY	suppléant de	Michel CONTOU-CARRERE
	Marthe CLOT	suppléante de	Jean LASSALLE
	Alain QUINTANA	suppléant de	Gérard BURS

Absents : Guy BONPAS-BERNET Joseph LEES (excusé), Didier BAYENS, Alain CAMSUZOU, Jean-Claude COSTE, Marianne PAPAREMBORDE (excusée), Gérard LEPRETRE, Jacques NAYA, Pierre SERENA, Didier CASTERES, André LABARTHE, Aurélie GIRAUDON, Robert BAREILLE, Gérard BURS (excusé), Jacques MARQUEZE.

RAPPORT N° 30-171220-ENV-

PCAET : CONVENTIONS DE PARTENARIAT AVEC ENEDIS ET GRDF

M. CASABONNE rappelle que par délibération en date du 12 juillet 2017, la CCHB a décidé d'élaborer et de mettre en œuvre un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET).

La réalisation du volet "Energie" nécessite de bénéficier de données relatives aux flux énergétiques transitant sur le territoire, de façon à pouvoir :

- analyser la consommation énergétique du territoire et le potentiel de réduction de celle-ci,
- analyser les évolutions de consommation et l'impact des actions du Plan Climat Air Energie Territorial.

Enedis d'une part, en sa qualité de gestionnaire du réseau public de distribution d'électricité et GRDF (Gaz Réseau Distribution France) d'autre part, proposent, dans le cadre de l'exploitation des réseaux dont il a la responsabilité, de mettre à disposition un certain nombre de données à titre gracieux.

Pour ce faire, des conventionnements sont nécessaires.

Ouï cet exposé

Le Conseil Communautaire, par 59 voix pour et 4 abstentions (Mmes POTIN, LE MOIGNIC GOUSSIES, M. GASTOU, LAPRUN)

- **APPROUVE** le présent rapport ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer les conventions de partenariat suivantes, à titre gracieux, avec ENEDIS :
 - Convention "chapeau" concernant l'élaboration du PCAET, incluant la mise à disposition des données de consommation et de production d'électricité ainsi que l'accompagnement de la collectivité par la fourniture de solutions,
 - Convention "cartographie" de mise à disposition de données numériques géo-référencées relatives à la représentation à moyenne échelle des ouvrages des réseaux publics de distribution (un envoi annuel gratuit) ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président :
 - à recueillir les données de consommation et de production de gaz auprès de GRDF (pas de conventionnement nécessaire),
 - à signer la convention "cartographie" de mise à disposition de données numériques de GRDF, à titre gracieux ;
- **DIT** que les données récupérées dans ce cadre contribueront :
 - à la réalisation du diagnostic du PCAET pour mieux évaluer les enjeux de consommation et d'émission de gaz à effet de serre, et mieux définir les priorités d'actions à mettre en place pour réduire l'impact sur le climat,
 - à l'évaluation de l'impact des actions du PCAET sur les évolutions de consommation, les émissions de gaz à effet de serre et le climat.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 20 décembre 2017

Suivent les signatures

Affiché le 28.12.17

Le Président

Daniel LACRAMPE

